
DIRECTION GENERALE DES DOUANES



DECISION N° 62...../MEF/DOUANES DU 19 DEC 2008

Portant création du comité de pilotage et de suivi du partenariat
Technique Douane C.I / Elitecom.GA.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi n°64-291 du 1^{er} août 1964 instituant le code des Douanes ;
- Vu le décret n°2007-456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2007-468 du 15 mai 2007 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n°2008/121 du 31 mars 2008 portant nomination de Monsieur MANGLY ALPHONSE, en qualité de Directeur Général des Douanes par Intérim ;
- Vu l'arrêté n°250 du 08 avril 2008 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant la convention de formation en management et développement stratégique de la Douane de la République de Côte d'Ivoire (convention cadre de novembre 2008)

D E C I D E

Article 1 : il est créé, au sein de la Direction Générale des Douanes, un comité bipartite de pilotage et de suivi du partenariat technique Douane C.I/Elitecom.G.A

Article 2 : le comité est présidé par le conseiller spécial du Directeur Général des Douanes le Colonel **LUCIEN KAKE**.

Article 3 : le comité bipartite est composé comme suite :

- la Direction Générale des Douanes
 - Col. KOUADIO MARCELIN
 - Lt. Col. PALE OLO SIB
 - Lt. Col. GOUBO BEUGRE JUSTIN
 - Lt. Col. COULIBALY AMADOU

- Elitecom.GA
 - M. BLE BLE CHARLES
 - Madame GAUDJI FLORENCE
 - MM. TAPE B. PHIILPPE
 - GAHE MAURICE

Article 4 : le comité se réunit sur convocation de son président.

Article 5 : la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, fera l'objet d'une large diffusion pour information.



Col. Major A. MANGLY

Ampliatiions

- DGD
- DGA
- IGSD
- CT
- Toutes directions douanes
- Tous services douanes